



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : LOIRE**

**Référence : 1000505810**

**Discipline : P3100 - Génie Thermique (P3100)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0421691K

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Pierre Desgranges - Lycée des métiers énergie et équipements communicants - Lycée des métiers ouvrages métalliques du bâtiment

Commune : ANDREZIEUX-BOUTHEON

Adresse : 32 rue DES BULLIEUX 42166 ANDREZIEUX-BOUTHEON

Courriel : ce.0421691K@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

poste d'enseignant en P3100 en bac professionnel MFER et CAP IFCA.

### Missions

Attestation habilitation fluide, formateur et évaluateur.  
Poste sur plateau froid clim exclusif.

### Compétences requises

Attestation manipulation des fluides frigorigènes 1ere catégorie.

Électricité régulation.

Électricité industrielle et électricité chambre froide.

VRV (climatisation industrielle).

Énergies renouvelables (panneaux solaires, pompe à chaleur)

Centrales de traitement d'air.

Logiciel shémaplic, autocad, modeleur BIM.

Minimum 5 ans d'expérience professionnelle sur les installations industrielles frigorifiques.

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
NADIR HANI (nadir.hani@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.